
LA DÉFENSE ET L'OPINION PUBLIQUE

Louis Quinio

LA DÉFENSE ET L'OPINION PUBLIQUE

INTRODUCTION

Permettez-moi de vous dire, tout d'abord, à quel point j'é ressens comme un grand honneur de prendre la parole aujourd'hui devant vous.

Et je dois vous dire que je le fais à titre strictement personnel. Je ne représente ni l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale dont j'ai été auditeur il y a dix ans, ni l'association des anciens auditeurs dont j'ai été le président pendant cinq ans, jusqu'à l'année dernière. Je ne parlerai qu'en mon âme et conscience. Ceci donnera une plus grande liberté à mes propos.

Le sujet dont je vais vous parler, «la défense et l'opinion publique» me semble, pour toute société, l'un des plus fondamentaux, parce que, dans la défense, ce sont d'abord les hommes qui sont concernés. J'ai relu dernièrement «La guerre du Péloponnèse» de l'historien grec Thucydide. On y trouve au livre VII qui raconte la catastrophique expédition de Sicile, cette phrase du général Nicias à ses soldats démoralisés: «Athéniens, vous rétablirez la puissance d'Athènes abattue pour l'instant. Ce sont les hommes qui font les villes et non les remparts, ni les vaisseaux...» La Cité puise sa force dans celle des citoyens. Elle meurt de leur renoncement et de leur acceptation de la défaite ou du déclin. C'est dire toute l'importance de l'opinion publique. Car la défense est d'abord dans la tête et dans le cœur des citoyens.

Je diviserai mon propos en deux parties. Dans la première partie, j'établirai, pour la France, un constat de l'état de l'opinion. Dans la deuxième partie, je parlerai des moyens à mettre en oeuvre pour améliorer l'information de défense et pour développer l'esprit de défense des citoyens.

1. *L'état de l'opinion française sur la défense*

Avant d'étudier plus avant la relation des Français avec leur défense et avec leur politique de défense, je pense nécessaire de préciser les grandes lignes de cette politique et de faire, à ce sujet, un bref retour en arrière.

1.1 *La politique de défense de la France*

En 1949, contre la menace qui venait de l'Est, naissait l'Alliance Atlantique, dirigée par les États-Unis qui en étaient le partenaire le plus puissant. Cette alliance militaire avait, dès le temps de paix, un commandement commun, dit «intégré», ce qui impliquait bien évidemment l'adoption d'une stratégie commune par tous les partenaires, dont la France. À ce moment-là, la dissuasion nucléaire américaine s'exerçait de manière unilatérale vers l'URSS qui ne possédait pas encore des vecteurs capables d'envoyer des «bombes atomiques» au cœur des États-Unis. La garantie nucléaire atomique américaine vis-à-vis de l'Europe semblait alors totale.

Mais, à partir de 1960, les Russes mettent au point leurs missiles intercontinentaux et obtiennent progressivement la «parité» nucléaire avec les Américains. Des doutes apparaissent alors aux États-Unis sur la validité de la stratégie de «riposte massive» qui apparaît suicidaire. Ils apparaissent aussi parmi les alliés occidentaux qui s'inquiètent de la crédibilité de la garantie américaine et réclament un droit d'accès aux conditions d'emploi des armes nucléaires américaines, sans succès.

La France décide alors de quitter «l'organisation intégrée» de l'OTAN, tout en restant membre de l'Alliance Atlantique. C'était en 1966. Elle n'adhère pas non plus à la nouvelle doctrine de «riposte graduée» adoptée par l'OTAN en 1967. Cette doctrine consiste à prévoir, en cas d'agression, trois degrés de riposte: une défense par des moyens conventionnels, puis, en cas de percée, l'utilisation de moyens nucléaires tactiques et, enfin, en phase ultime, le recours aux armes nucléaires stratégiques. Cette doctrine qui vise à éviter la guerre nucléaire est différente de celle de la France qui, comme on le verra plus loin, cherche à empêcher la guerre en utilisant la menace, la dissuasion nucléaire.

Il faut dire que la France avait, en 1960, fait exploser sa première bombe atomique à Reggrane, au Sahara, et avait décidé ensuite de se doter

d'une «force de frappe nucléaire». Elle met alors au point sa stratégie de dissuasion, dite «du faible au fort», qui est encore valable aujourd'hui. Cette stratégie se caractérise d'abord par le fait qu'elle est «anti-cités», c'est-à-dire que les objectifs sont les villes de l'agresseur. Elle est d'un niveau qui répond au «principe de suffisance», ce qui consiste à prévoir de causer à l'agresseur un dommage supérieur à l'enjeu que représente notre propre territoire nationale. Le pouvoir d'appuyer sur le bouton qui déclenche le feu nucléaire est réservé au Président de la République, chef de l'État, seul juge du moment où notre intégrité et nos intérêts vitaux se trouvent menacés.

Mais il était nécessaire de se mettre à l'abri de manoeuvres de contournement ou d'intimidation et de bien caractériser l'agression. Les forces armées classiques jouent ce rôle, ainsi que les armes nucléaires dites «pré-stratégiques» dont l'action, toujours commandée par le chef de l'État, doit constituer, sur le champ de bataille, l'ultime avertissement avant le déclenchement des armes nucléaires stratégiques anti-cités.

Cette stratégie n'est pas pour autant entièrement déconnectée de celle de l'OTAN. Nos forces classiques constituent le deuxième échelon des forces alliées. De plus, la France a créé une force d'action rapide (FAR) de cinq divisions, capable de se projeter rapidement plus en avant, au besoin, pour participer avec nos alliés à la bataille sur l'Elbe, sur le «deuxième cercle» (le premier étant celui du territoire national, sur, le Rhin).

Mais la France a aussi des responsabilités hors d'Europe, dans ses départements et territoires d'outre-mer et aux côtés de pays auxquels nous lient des traités. Elle doit aussi protéger nos ressortissants à l'étranger et préserver nos flux d'approvisionnement, en particulier pour les matières premières, énergétiques ou non, pour lesquelles nous sommes très dépendants. Pour cela, en cas de menace ou d'agression, nous disposons de forces d'intervention terrestres, aériennes et maritimes, certaines «pré-positionnés». C'est notre troisième cercle.

Cette politique de défense, à quelques modifications et nuances près, a plus de vingt-cinq ans. Elle s'appuie à la fois sur une dissuasion nucléaire nationale dont nous sommes les seuls maîtres, et sur une solidarité avec nos alliés au sein de l'Alliance Atlantique. Elle s'appuie aussi sur la conscription: l'armée est composée de professionnels et d'«appelés» qui sont de jeunes Français qui viennent y effectuer un «service national» d'un an.

1.2 *Les partis politiques et la défense*

Le consensus, l'accord actuel des grands partis politiques sur cette politique de défense est total. Les divergences n'apparaissent que, lorsque, ayant défini les principes de cette politique et les missions des armées, il s'agit de leur donner les moyens techniques et financiers de les accomplir.

Mais ce consensus n'a pas été immédiat. Il n'a été pratiquement acquis qu'à partir de 1977. On peut jusqu'à cette date distinguer trois périodes:

- les années cinquante et soixante de la IV^{ème} République où la politique nucléaire française a été d'abord discrète, puis soutenue par les seuls gaullistes.
- les années de flottement 1968-1974, où les partis du centre finissent par s'y rallier.
- après 1974, où les partis de gauche s'y rallient à leur tour.

En 1945, la France, qui a toute une équipe de savants atomistes, crée le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA). En 1952, une loi Gaillard (du nom du président du conseil) décide de développer l'énergie nucléaire «sans en exclure les applications militaires» et le général Ailleret est nommé directeur des «armes spéciales». En 1954, le président du conseil Mendès France charge explicitement le CEA d'aller jusqu'à une explosion nucléaire. En 1955, le président Edgar Faure signe un accord secret prévoyant la fabrication de la bombe et la construction d'un sous-marin nucléaire. En 1956, le président Guy Mollet fait accélérer les études et accorde les crédits nécessaires au CEA. Le 11 Avril 1958, le président Félix Gaillard signe la décision de réaliser les premières explosions expérimentales. Ainsi, plus ou moins discrètement, tous les partis qui se sont succédé au pouvoir ont contribué au développement du nucléaire militaire français.

Un consensus non avoué s'était établi. Il faut dire que la France y voyait une affirmation d'indépendance vis-à-vis des États-Unis. Et les Français étaient conscients du fait que cela leur donnerait un atout important dans les relations internationales.

Il appartient au général de Gaulle et au parti gaulliste d'avoir ensuite, seuls contre tous les autres partis, soutenu le programme nucléaire militaire français. En Octobre 1960, après l'explosion de la première bombe atomique française, le projet de développement du programme est voté

par l'Assemblée Nationale, contre le gré de la majorité des députés, après trois motions de censure dont aucune n'a pu atteindre la majorité absolue.

La période suivante 1968-1974 voit s'opérer le ralliement progressif des partis du centre et des indépendants. Le parti gaulliste est alors au pouvoir. Le ralliement au nucléaire coïncide avec le ralliement à la majorité.

Après 1974, c'est au tour des partis de gauche, socialiste et communiste, d'opérer leur ralliement. Il faut dire que, chez les socialistes, les pro-nucléaires Charles Hernu et Juan Pierre Chevènement (tous deux futurs ministres de la Défense) ont conquis, dans leur parti, des positions clef. Quant aux communistes, ils ne veulent pas apparaître comme le parti de l'étranger. L'accord est devenu total et ne sera pas remis en cause.

La politique militaire de défense, dont l'accouchement a été difficile, bénéficie ainsi actuellement d'un consensus des grands partis politiques et fait preuve d'une belle continuité. Il faut aussi noter que tous les partis politiques au pouvoir ont contribué, certains d'abord plus ou moins secrètement, à son adoption et à son développement au mon du principe d'indépendance nationale.

De même, le service militaire, la conscription a bénéficié jusqu'à présent d'un consensus à peu près total, que vient de rompre dernièrement l'ancien président de la République Valéry Giscard d'Estaing, en se déclarant partisan d'une armée de métier. Le débat ne fait que commencer.

1.3 *Les Églises et la défense*

Avant d'aller sonder les coeurs des Français, il me semble important de vous dire comment les Églises ont réagi ou fait nucléaire et à la politique militaire nucléaire, car cette politique pose un problème d'éthique morale. Et même si, en France, la pratique religieuse connaît une régression importante, l'opinion des Églises conserve, dans l'esprit des Français, une valeur de référence. Je me limiterai à l'opinion de l'Église catholique, majoritaire dans notre pays.

Le problème qui se pose est le suivant: dans la situation actuelle du monde, un pays menacé dans sa vie et dans son intégrité a-t-il moralement le droit d'utiliser pour se défendre la menace nucléaire?

Le Concile Vatican II, tout en portant un jugement sévère sur la course aux armements, a reconnu que l'arme nucléaire contribuait à empêcher certaines guerres (on lui doit sûrement un demi-siècle de paix en Europe). Dans son discours à l'ONU, le 11 Juin 1987, le Pape Juan Paul II a reconnu la dissuasion nucléaire comme moralement acceptable, provisoirement, dans le contexte géopolitique actuel, dans un but d'établir un équilibre de forces et à condition de considérer cela comme une étape sur la voie d'un désarmement progressif. Le caractère odieux de l'arme nucléaire y était affirmé, mais, pour la condamner totalement, la prudence était de mise au nom du réalisme.

L'épiscopat français s'est réuni en assemblée plénière en 1983 et, à l'issue de ses débats, a rédigé un opuscule «Gagner la paix» que explicite sa position majoritaire sur la guerre, la paix et la dissuasion nucléaire.

Dans une première partie, intitulée «Entre la guerre et le chantage», le texte, s'appuyant sur les travaux de savants réunis au Vatican en Septembre 1982, affirme le caractère suicidaire d'une guerre nucléaire qui pourrait faire disparaître une grande partie de l'humanité et même mettre en danger sa survie. Il met en cause directement l'URSS qui poursuit un but de domination européenne et mondiale et utilise tous les moyens pour y parvenir, exerçant un chantage permanent en brandissant la menace nucléaire. Il admet que le désarmement unilatéral d'un pays peut provoquer l'agressivité de ses voisins, en nourrissant la tentation de saisir une proie trop facile. Il écrit: «Des générosités mal éclairées ont parfois provoqué les périls qu'elles croyaient exorciser». Il affirme que le patriotisme ne doit pas être confondu avec le nationalisme exacerbé ou une xénophobie aveugle. Le texte admet ainsi la légitimité de la volonté pour un pays de rester lui-même et de se défendre contre une agression.

La deuxième partie intitulée «La dissuasion nucléaire» pose le problème éthique du rapport entre la fin et les moyens. Elle s'appuie sur le fait que la menace n'est pas l'emploi et considère que c'est un devoir de justice que de désamorcer le chantage auquel le pays peut être soumis, car il n'a le choix qu'entre deux solutions, la capitulation ou la contre-menace. Cette position néanmoins assortie de conditions:

- qu'il s'agisse de défense et non d'agression;
- qu'on évite tout surarmement et qu'on maintienne l'arme nucléaire à son seuil minimum (de «suffisance»);

- qu'on prenne toutes précautions pour éviter les erreurs ou pour se protéger contre les actions d'un fou ou d'un terroriste;
- enfin qu'on mène par ailleurs une politique de paix. L'action contre les villes de la dissuasion «anti-cités» constitue, ainsi que l'a qualifiée le Concile Vatican II, un crime contre Dieu et contre l'homme. Mais il s'agit là d'une «logique de détresse» dont il faudra s'efforcer de sortir.

La troisième partie «Construire la paix marque d'abord un accord profond avec les thèses de non-violence mais invite aussi au sens du réel. De plus, l'Église considère que l'Évangile n'impose pas le commandement absolu de non-violence, mais le commandement suprême de charité qui implique le maintien et la promotion de la justice. L'Église a d'ailleurs toujours reconnu au pouvoir politique le droit de s'opposer par la force à la violence. La non-violence est un risque que peuvent prendre les personnes mais non les États.

Ce texte de l'épiscopat français fait ainsi preuve d'une grande élévation morale en même temps que d'un grand réalisme. Mais le consensus dont il témoigne de la part de l'Église catholique de France est loin d'être total. Des voix discordantes n'ont pas tardé à se faire entendre.

En 1987, un texte collectif a été élaboré par un groupe de chrétiens, catholiques et protestants, comprenant parmi eux treize évêques ou anciens évêques. Il a été édité en 1989 sous le titre «Lutter autrement». Dans l'opuscule «Gagner la paix», précédemment analysé, de l'épiscopat français on trouve cette phrase: «Le temps ne serait-il pas venu, sans renoncer, bien sûr, à la défense armée, d'examiner soigneusement le rôle et l'efficacité des techniques non-violentes». C'est ce que propose «Lutter autrement». On y trouve une définition de la violence individuelle ou institutionnelle qui est une négation de la dignité humaine, une définition de l'action non-violente illustrée d'exemples et la recherche de ses fondements bibliques et théologiques. Elle établit une hypothèse, qu'elle adopte en fait comme un postulat: une société peut organiser par des moyens non militaires une résistance civile d'une ampleur telle que tout agresseur soit mis dans l'impossibilité de récolter des profits politiques, économiques et idéologiques de son agression par suite de la non-collaboration systématique et massive des citoyens et de l'État. Il s'agirait ainsi d'une défense civile non-violente, d'une «dissuasion civile». Ce serait

là, à mon avis, un pari dangereux et je doute qu'une telle dissuasion retienne un agresseur puissamment armé qui comptera toujours pouvoir s'imposer par la force et trouver sur place toutes les complicités. Tout au plus pourrait être complémentaire à la dissuasion nucléaire, si, par malheur, celle-ci échouait. Mais il y a un grand risque à engager les Français dans une «dissuasion civile non violente» sans dissuasion militaire, en leur laissant croire qu'elle suffirait à les protéger.

1.4 *Les Français et la défense*

Mais qu'en pensent les Français eux-mêmes, dans leur ensemble, au sein du pays profond? Leur opinion est bien sûr diverse, quelque fois capricieuse, influencée par des événements proches et récents, qu'elle a tendance ensuite à oublier. On peut tenter de la saisir au travers de sondages faits à intervalles réguliers afin d'en déciler l'évolution générale et les tendances profondes.

Sur la défense militaire, le Service d'Information et Relations Publiques des Armées (SIRPA) réalise chaque année un sondage avec la société SOFRES. Le dernier a été fait entre le 3 et le 6 Juin 1989 et vient d'être rendu public. Il s'est effectué sur un échantillon de 1000 personnes de 18 ans et plus, en utilisant la méthode des quotas, pour constituer un «modèle réduit» de la population française adulte. Il a été complété cette année par une enquête sur le plan européen dans quatre pays, et par une étude d'image des armées réalisée en Mai 1989 par l'Institut Français d'Opinion Publique (IFOP).

Il n'est pas inutile, parce qu'ils peuvent avoir influé sur les résultats, de rappeler les événements survenues lors de ces sondages:

- sur le plan international; les propositions de désarmement de M. Bush à l'ONU, la mort de l'Iman Khomeiny, le mouvement étudiant en Chine, le succès de Solidarnosc en Pologne.
- sur le plan national, en France, la prise de position de l'ancien Président Giscard d'Estaing en faveur d'une armée de métier et l'arbitrage rendu en faveur d'une moindre progression du budget militaire.

Les questions posées par ce sondage peuvent se regrouper en plusieurs thèmes:

- la perception des menaces;
- l'attitude de défense;
- l'arme nucléaire;
- le service militaire;
- le budget militaire;
- l'industrie d'armement;
- et l'image de l'armée.

Parmi les menaces, le sondage donne, par ordre d'importance décroissante, les actions terroristes (50%), une attaque nucléaire (19%) et les actes d'agression économique (boycott, blocus) (13%). Les pays qui menacent le plus la paix du monde sont, pour les Français, l'Iran (62%, en baisse), la Lybie (41%, stable), la Syrie (27%, en hausse), l'Irak (25%, en baisse), la Chine (17%, en forte hausse) et l'URSS (13%, en baisse). L'URSS apparaît ainsi à présent comme beaucoup moins menaçante, sans atteindre néanmoins le niveau des États-Unis (5%). Il s'agit là du sondage SOFRES. Dans l'un des deux autres sondages, les Français restent néanmoins très prudents vis-à-vis de l'URSS (beaucoup plus que les Allemands, les Anglais ou les Italiens): 63% estiment que, de la part de l'Union Soviétique, le risque de guerre existe toujours.

Dans le sondage SOFRES, la question «Quels sont les pays qui constituent une menace pour la France» a été modifiée cette année en y ajoutant «et ses intérêts dans le monde». La réponse a donc pris en compte les intérêts économiques et le Japon et les États-Unis se retrouvent avec respectivement 15% et 11% devant l'URSS et l'Irak (10%), mais derrière l'Iran (36%) et la Lybie (20%).

Parmi les motifs qui justifieraient de se battre au risque d'y laisser la vie, les Français mettent en premier l'invasion de la France par une armée étrangère (80%) puis, par ordre décroissant, la défense des valeurs de notre société (74%), l'invasion de nos départements et territoires d'outremer (54%), l'invasion de pays alliés de la France comme la RFA (43%) et enfin l'invasion de pays avec lesquels la France a des traités d'alliance ou d'assistance (Afrique) (31%). Deux points forts sont à noter: le territoire national et les valeurs de société (liberté, droits de l'homme, démocratie).

Les Français approuvent l'emploi des forces armées françaises à l'extérieur de l'Europe pour porter assistance à une population en détresse (76%), pour obtenir la libération d'otages français (74%), pour détruire un foyer de terrorisme (70%), pour préserver la vie de ressortissants français à l'étranger (68%), pour contribuer à ramener la paix dans une région du monde (60%), pour honorer les accords de défense avec les pays africains (54%) et même dans le cas d'une agression économique majeure tel un blocus (46% contre 39%).

Vis-à-vis du désarmement, 16% seraient d'accord pour un désarmement unilatéral, ce qui est peu.

Parmi les quatre pays européens sondés, c'est la France qui est la plus favorable à une organisation militaire européenne «intégrée» au niveau du commandement, avec ou sans forces nucléaires (46 et 47%), au niveau d'unités mixtes (65%) et au niveau des armements (66%).

En ce qui concerne l'armement nucléaire, les Français estiment à 65% que la France ne pourrait pas assurer sa défense sans la force de dissuasion nucléaire; 38% (contre 43% en 1988), estiment qu'il faut encore la moderniser; 27% qu'il faut la maintenir en l'état et 23% qu'il faut commencer à la réduire. Le effet de la détente internationale commence à se faire sentir.

Pour le service militaire, 61% des Français estiment que leur pays ne pourrait pas, sans lui, assurer correctement sa défense. À 59%, il est jugé d'une durée satisfaisante (12 mois). Par contre, un certain nombre de reproches lui sont faits: il n'est pas assez égalitaire et les jeunes appelés sont insuffisamment occupés. Les opinions sont partagées sur la valeur de la formation militaire, de la formation civique et de la formation professionnelle données aux appelés. Ce sont là les points sur lesquels il faudra faire porter les efforts des armées pour l'avenir afin de rendre le service militaire plus attractif.

Pour le budget militaire, malgré l'ambiance de détente et de désarmement, une majorité relative (47% contre 36%) se dégage encore pour qu'il soit maintenu à son niveau.

Pour l'armement, 61% restent attachés au maintien d'une industrie nationale, estimant néanmoins souhaitable de renforcer, dans ce domaine, la coopération avec nos partenaires européens (68%) et, plus particulièrement avec l'Allemagne de l'Ouest, ainsi qu'avec les États-Unis (45%).

Quant à l'image de l'armée, pour les Français elle est bonne (69 %). Ils ne se déclarent pas du tout antimilitaristes (59 %), ou seulement un peu (22 %). Ils trouvent leur armée bien préparée aux formes de combat d'aujourd'hui (52 % contre 31 %). Ils estiment qu'elle a évolué comme il le fallait en comparaison des armées des autres puissances (47 % contre 34 %), mais ils la trouvent encore trop traditionnelle et conservatrice (50 % contre 33 %).

Les points forts sont: ses grandes écoles d'officiers (78 % contre 5 %), le niveau technique des armements (57 % contre 12 %), le niveau d'équipement des forces (46 % contre 18 %), le niveau de notre science et de notre stratégie militaire (40 % contre 15 %), le volume général des forces (32 % contre 19 %), la qualité des officiers (46 % contre 15 %) et celle des sous-officiers (38 % contre 20 %). La contribution de l'armée avec tâches d'intérêt public ou humanitaire est un point très fort (59 % contre 22 %). Par contre le service national est un point faible (27 % contre 37 %).

Le bilan apparaît ainsi comme globalement positif et le consensus solide sur:

— la nécessité d'une force de dissuasion nucléaire	65 %
— l'alliance à l'Ouest	62 %
— le principe du service national	61 %
— et sa durée	59 %
— la bonne image de l'armée	69 %

Les seules réserves concernent l'organisation du service militaire.

Enfin, les Français font preuve, plus que d'autres grands pays voisins, de méfiance et de prudence vis-à-vis de l'évolution de l'URSS et une majorité ne croit pas pouvoir réduire le budget militaire.

Les cas des Françaises mérite une attention particulière. Les enquêtes faites par le SIRPA, au cours des dernières années, ont permis de mettre en évidence quelques différences d'opinion avec les hommes. Celle de 1987 effectuée par «Faits et Opinions» fait apparaître les résultats suivants:

- elles se déclarent plus mal informées que les hommes sur les problèmes de défense nationale;
- elle s'y intéressent d'ailleurs moins (de même qu'à la politique, aux sports et à la science), plus curieuses des arts, des modes de vie à l'étranger et des problèmes du Tiers Monde;

- elles sont un peu plus antimilitaristes ignorant davantage ce que l'armée est devenue et la percevant comme moins capable de donner un métier utilisable dans le civil ou dans les techniques de pointe;
- elles accepteraient plus facilement l'abandon du service militaire et de la force de dissuasion nucléaire.

Leur manque d'information est évident: méconnaissant l'institution militaire telle qu'elle est actuellement, elles conservent de celle-ci des représentations anciennes dépassées. Cela peut expliquer leur moindre adhésion à la politique de défense. Les appréciations les plus critiques viennent des femmes qui ont un niveau d'instruction supérieur.

1.5 *Les «media» et la défense*

Il nous reste pour compléter ce constat à examiner la relation que existe entre la défense et les media. Ceux-ci sont considérablement diversifiés avec l'apparition de la télévision et le développement des radios locales, qui diffusent une information de masse.

La grande presse écrite nationale, quotidienne ou hebdomadaire, aborde aujourd'hui largement les problèmes de défense. Les articles sont écrits par des journalistes spécialisés, bien informés et compétents. La connaissance de ces problèmes fait partie intégrante de celle qui est nécessaire à la compréhension de l'état des relations internationales et, dans un monde de plus en plus interdépendant, de celle de la situation et de l'avenir de la France. Cette presse atteint un public «éclairé» qui appartient aux catégories sociales supérieures du pays.

Mais la télévision et surtout la presse écrite et les radios régionales et locales font une part encore insuffisante aux problèmes de défense. Quand on en parle aux journalistes concernés, ils vous répondent que cela n'intéresse pas suffisamment leur public et qu'ils doivent tenir de ses goûts car cela conditionne le tirage de leur journal ou le taux d'écoute de leur radio ou de leur télévision et, par conséquent, leurs recettes de publicité et la santé financière de leur entreprise, qui est aussi commerciale. On entre alors dans un cercle vicieux. Mal informé, le public ne demande pas d'information de défense et les media, attentifs à ses goûts ne lui en fournissent

pas. Pour en sortir, il faudrait que ces media se persuadent qu'ils ont aussi un rôle éducatif. Il faut surtout (et l'on reprendra ce point plus loin) que l'Éducation Nationale joue pleinement son rôle en assurant la formation des jeunes, futurs citoyens, sur les sujets de défense.

2. *L'action d'information et de promotion de l'esprit de défense*

Une action continue s'avérait donc nécessaire. Cette action s'est développée dans plusieurs directions, en utilisant différents moyens:

- pour la défense militaire, le SIRPA
- pour la défense au sens large, l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale

Elle va, après une éclipse, se développer dans le cadre de l'Éducation Nationale.

2.1 *Le Service d'Information et de Relations Publiques des Armées (SIRPA)*

Cet organisme, que dépend directement du Ministère de la Défense, a pour rôle de faire connaître la politique militaire de défense à un très large public et aux relais d'opinion. Il est responsable, à cet effet, de toute une série de supports de communication:

- écrite, avec une revue mensuelle «Armées d'aujourd'hui» (130 000 exemplaires), une brochure bimensuelle de quatre pages «Impact» pour les leaders d'opinion, un opuscule «Le service national et vous» (600 000 à 1 000 000 exemplaires par an) et des dossiers à thème;
- ou audiovisuelle en co-production, externe ou interne («Armée 2000» magazine interne vidéo).

L'Établissement de Conception et de Production Audiovisuelle des Armées (ECPA) est chargé de la production de supports audiovisuels et de leur exploitation et diffusion. Chaque année, il produit 30 films (20 heures de projection), 70 vidéogrammes, 30 montages audiovisuels et 530 reportages (60 000 images). Par ailleurs, il conserve l'ensemble du patrimoine audiovisuel, photographique, cinématographique, vidéographique et sonore des armées.

Le SIRPA est chargé également de «gérer l'image de l'armée». À ses débuts, après les guerres coloniales, il s'agissait de rétablir les ponts entre l'armée et le pays. Il s'agit à présent de «rendre l'armée plus familière». À cet effet, un schéma directeur de la communication est établi avec les états-majors. Les actions sont menées avec la participation de l'institution militaire à tous les niveaux (cérémonies, visites d'installations, conférences,...). Les succès obtenus dans ce domaine sont indéniables, comme en témoignent les sondages, avec, pour ces derniers, une évolution très positive chez les jeunes et chez les femmes.

Enfin, le SIRPA est chargé de l'information en temps réel. Il s'est doté, ces dernières années, du Centre Opérationnel de la Presse Internationale de Défense (le COPID). Il assure un contact permanent avec les journalistes et leur fournit les informations qui leur sont nécessaires (dans la limite du «secret-défense»). Six cent d'entre eux sont accrédités au Ministère de la Défense. Le COPID recueille, 24 heures sur 24, toutes les informations concernant la défense militaire auprès des media nationaux et internationaux cherchant à détecter en particulier celles qui relèvent de la désinformation délibérée ou de la fausse rumeur, pour permettre au gouvernement de réagir, par des démentis avant qu'elles ne se répandent dans toute la presse internationale.

Les principes d'action du SIRPA consistent à chercher à s'adapter à la diversité d'une société éclatée, à privilégier, chaque fois que cela est possible, l'échange plutôt que l'information à sens unique, et à ne pas négliger la dimension affective. Ce sont là d'ailleurs les principes généraux de toute bonne communication. Le SIRPA réalise aussi, pour mesurer l'effet de son action, les sondages annuels qui constituent le baromètre enregistreur de l'état de l'opinion publique sur la défense.

Pour réaliser tout cela, le SIRPA a un effectif de 650 personnes dont 450 à l'ECPA. Près de la moitié sont de jeunes appelés qui effectuent leur service militaire.

2.2 *L'Institut des Hautes Études de Défense National (IHDN)*

Mais la défense ne se réduit pas à son seul aspect militaire et c'est ce qui a conduit à la création, en 1936, du Collège des Hautes Études de Défense Nationale. Ce Collège avait pour mission d'étudier non seulement tous les

problèmes de stratégie militaire mais tous ceux qui pouvaient avoir une incidence sur la conduite de la guerre, politiques, économiques et sociaux. A cet effet, les trois premières sessions de ce Collège ont rassemblé des officiers des trois armées et des fonctionnaires civils venant des divers ministères. La direction en a été assurée jusqu'en 1939 par le Vice-amiral Raoul Castex, auteur des «Stratégies militaires».

Après l'interruption de la guerre, le collège est réapparu sous la forme de l'Institut des Hautes Études de Défense National. L'accès en a été ouvert aussi, pour un tiers, à des cadres du secteur privé ou nationalisé. La défense, au sens large, était à présent considérée comme l'affaire de tous et non plus seulement celle des seuls militaires. L'ordonnance du 7 Janvier 1959, portant organisation générale de la défense, en donnait alors la définition suivante: «La défense a pour objet d'assurer en tous temps et en toutes circonstances, et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie de la population... La défense est permanente, sans distinction de temps de paix et de temps de guerre... La défense est globale, elle doit s'exercer dans tous les domaines de l'activité du pays, à l'intérieur comme à l'extérieur, contre toutes les formes de menaces susceptibles de mettre en péril la survie de la nation en tant qu'entité maîtresse de son destin...»

C'est ainsi que les sessions nationales de l'Institut forment, à raison d'une par an, à temps partiel, de Septembre à Juin, environ 80 auditeurs composés pour un tiers d'officiers au grade de colonel, pour un autre tiers de hauts fonctionnaires venant des différents ministères, et pour le troisième tiers de cadres venant de tous les milieux professionnels et de tous les horizons politiques, syndicaux ou religieux (ingénieurs, médecins, avocats, industriels, hommes politiques, responsables syndicaux, prêtres, journalistes...). La proportion de deux tiers de civils pour un tiers de militaires marque bien le chemin parcouru et l'objectif recherché: faire de la défense, au sens global du terme, l'affaire de tous. Les auditrices dans les sessions sont en nombre croissant, suivant en cela l'évolution du nombre de cadres féminins dans la vie professionnelle. Des sessions régionales, plus courtes, plus concentrées, ont lieu, à raison de quatre à cinq par an, dans les grandes villes de province. Une session s'est tenue en 1987 en Martinique et une autre va se tenir en 1990 à la Réunion.

Au cours des sessions, l'activité des auditeurs est répartie entre les conférences, les travaux en comité et les visites d'installations civiles ou militaires. Le sujet central est la défense dans toutes ses composantes militaires, diplomatiques, économiques, sociales culturelles et psychologiques. La géostratégie, l'étude des rapports de force dans le monde, la place qu'y occupe la France, y ont, de naissance grâce à l'Amiral Castex, sont fondateur, une place privilégiée. Chaque année, la nouvelle session nationale est ouverte par le Premier Ministre, en présence des hauts responsables politiques et militaires du pays et de nombreux journalistes. C'est l'un des lieux privilégiés où se définit la politique de défense de la France, dans sa continuité et dans ses évolutions.

Les auditeurs civils sont choisis pour leur aptitude à démultiplier, après leur session, l'enseignement reçu. Leur action se situe dans leurs milieux respectifs (certains écrivent des ouvrages ou des articles et font des conférences) et pour une grande partie d'entre eux, au sein des associations nationale et régionale qu'ils ont constitué avec leurs camarades militaires. Ces associations, qui regroupent actuellement plus de 5500 membres, se sont donné pour objectif:

- de maintenir entre les personnes qui ont participé aux travaux de l'Institut (auditeurs et cadres) les liens qui se sont noués à cette occasion;
- d'apporter son aide et son concours à l'Institut pour l'accomplissement de sa tâche;
- de promouvoir l'esprit de défense dans le pays et, à cette fin, d'encourager l'étude des questions intéressant la Défense Nationale.

L'activité d'étude des associations, regroupées en une Union qui couvre l'ensemble du territoire national est importante:

- réflexion au sein de comités d'étude;
- visites et voyages en France et à l'étranger;
- conférences et déjeuners-débats;
- colloques;
- publication d'une revue trimestrielle «Défense» qui rend compte des travaux d'étude.

Tout le champ de la défense globale est couvert. Cette activité permet à la fois le recyclage permanent des auditeurs et la poursuite et l'appro-

fondissement de la réflexion de défense, sous une forme pluridisciplinaire. Il s'agit de prendre conscience des vulnérabilités nationales, des dangers et des menaces directes et indirectes et d'étudier les mesures à prendre pour y faire face. Il s'agit aussi et surtout de contribuer à la promotion de l'esprit de défense parmi nos concitoyens, et de faire, en la matière, oeuvre de missionnaire.

L'impact de l'action de presque un demi-siècle de l'Institut sur l'opinion publique française est difficile à évaluer.

Mais on peut raisonnablement penser que cette action n'est pas étrangère au ralliement quasi total des partis politiques à la politique française de défense et à la prise en compte des problèmes de défense par les cadres de la nation, comme en témoigne l'importance prise par ces problèmes dans les grands journaux nationaux.

2.3 La promotion de l'esprit de défense

On pourrait, au vu des sondages, se déclarer tout-à-fait satisfait sur l'adhésion des Français à leur politique de défense: adoption totale par les grands partis politiques, acceptation (réservée) de l'Église catholique, accord de deux Français sur trois. Je pense qu'il faut, en la matière, se garder de tout triomphalisme et rester extrêmement vigilant.

D'abord on constate qu'un Français sur trois n'est pas d'accord et il suffit qu'un Français sur cinq change d'avis pour faire basculer le consensus dans l'autre sens. Or les événements actuels de l'Europe de l'Est sont de nature à convaincre beaucoup de gens que la menace qui en vient est devenue moins forte et que nous pourrions dès à présent «baisser notre garde» Nous avons tellement envie de le croire! Les Français risquent de prêter plus d'attention à ceux qui prônent le désarmement unilatéral, l'abandon de la dissuasion nucléaire et la suppression du service national. Or la prudence s'impose. Il faut continuer à promouvoir l'esprit de défense. Mais, comme dans tout problème de communication, il faut commencer par bien définir le message.

J'emprunterai au Général de Peyrelongue, qui a été directeur du SIRPA, une citation passée dans un article qu'il a écrit en Novembre 1984, dans la revue *Défense Nationale*, où il s'interrogeait sur la stratégie de communication: «Si l'on ne demande rien d'autre au lecteur, à l'auditeur ou au

télespectateur qui se remettre à des techniciens de la chose militaire pour le maintien de la paix et de contribuer fiscalement à la réalisation du système de sécurité, il n'est impliqué ni physiquement, ni culturellement dans cette entreprise. À ce moment-là, on risque de ne susciter qu'un sentiment de sécurisation plutôt qu'une véritable volonté de défense.»

Je souscris totalement à cette analyse et je vois dans le concept de défense globale le moyen de persuader tout citoyen que, dans son secteur d'activité et dans sa famille (et nom plus seulement au cours de son service militaire), il est quotidiennement, directement et personnellement concerné. La défense, c'est aussi son affaire. Ce discours est le seul capable de promouvoir davantage d'esprit de défense chez nos concitoyens. Nous touchons là le coeur du problème de la défense. Nous y avons beaucoup réfléchi dans nos associations. Je vous livre là le résultat de ces réflexions.

L'esprit de défense, c'est d'abord la claire perception des menaces. La défense naît instinctivement de l'attaque, de l'agression ou du danger immédiat d'agression. Mais il y a une composante raisonnée qui relève de la vision lucide des situations, des antagonismes, des rapports de forces entre les nations, et des atouts et des faiblesses du pays auquel on appartient. La vie est un combat, entre les nations comme entre les individus. Nous vivons dans un monde dangereux, complexe, où les nations sont en perpétuelle compétition dans tous les domaines, pour survivre, prospérer, dominer ou résister à la domination des autres. Cette compétition peut prendre une forme pacifique ou violente, mais, dans les deux cas, les conséquences peuvent en être redoutables. La menace apparaît ainsi multiforme, protéiforme, du nom de ce dieu marin de la mythologie grecque, Protée, qui avait reçu de Poséidon, dieu de la mer, son père, le don de changer d'apparence à volonté.

La menace peut être externe ou interne. Externe, elle peut être directe, celle d'une agression nucléaire, chimique ou classique. Elle peut prendre aussi une forme indirecte, militaire par pays interposé (comme ce fut le cas pour la France au Tchad), ou la forme sournoise d'un terrorisme d'État, plus ou moins camouflé (comme au Liban). Elle est indirecte aussi en s'attaquant aux intérêts vitaux par des embargos sur les matières premières ou la création de cartels de producteurs (comme ce fut le cas pour le pétrole). Elle est indirecte aussi sous la forme d'espionnage industriel qui permet de se procurer à moindre coût des découvertes et des savoir faire dans la fabrication des armes ou dans tout'autre production dont l'économie nationale

tire ses ressources. Elle est aussi indirecte et terriblement redoutable quand elle consiste à se laisser persuader que toute résistance est inutile. Pour le stratège chinois Sun Tsu, que vivait il y a vingt-cinq siècles l'art suprême de la guerre consista à vaincre sans bataille. On utilise alors les moyens de l'intimidation et de la démoralisation, ce qu'on appelle aujourd'hui, suivant un mot qui vient, je crois, de l'Est, la désinformation, et qu'on a appelé en d'autres temps, propagande et action psychologique.

Mais un peuple doit aussi faire face à des menaces internes. Un peuple sain peut souvent résister aux menaces externes, s'il en est conscient et s'il a su prendre à temps les mesures nécessaires. Mais il peut s'écrouler d'une chiquenaude s'il est miné de l'intérieur.

La première de ces menaces est le déclin de sa démographie. La vraie richesse d'un pays, c'est sa richesse en hommes. Un peuple qui n'assure plus le renouvellement de sa population vieillit, perdant son dynamisme et sa créativité et, à terme, sa prospérité et sa puissance, pour finalement devenir la victime de prédateurs.

La seconde de ces menaces internes concerne la qualité des hommes. Cette qualité peut être altérée par des philosophies dangereuses, un individualisme outrancier, un hédonisme exclusif, un pacifisme, généreux souvent, mais utopique. Elle l'est aussi par la perte du goût de l'effort et du travail bien fait, car c'est ce goût qui permet aux sociétés de progresser, chaque génération recueillant l'héritage des pères et y apportant sa propre contribution. Elle l'est enfin par la perte des valeurs morales, du sens du bien qui règle les rapports entre les hommes et sert de référence à leurs lois.

Enfin la dernière de ces menaces concerne la langue, l'histoire et la culture. La langue qui véhicule les idées et les rêves, l'histoire qui est la mémoire collective et la culture qui est le ciment de l'identité nationale. Antoine de Saint-Exupéry a écrit, à sujet, des paroles terribles: Je connais des races abâtardies qui n'écrivent plus leurs poèmes mais les lisent, qui ne cultivent plus leur sol mais s'appuient d'abord sur des esclaves. C'est contre eux que les sables du Sud préparent éternellement, dans leur misère criatrice, les tribus vivantes qui monteront à l'assaut de leurs provisions mortes.»

L'esprit de défense, devant toutes ces menaces, est d'abord affaire d'intelligence, de lucidité et de vigilance. Mais cela ne suffit pas. L'esprit de défense a une deuxième composante, aussi nécessaire que la première, la volonté de défense. Il ne suffit point de se savoir menacé et comment, il

faut encore vouloir se défendre. Il faut être décidé à préparer sa défense en temps de paix pour dissuader l'agresseur et, en temps de guerre, à se défendre pour retrouver la paix dans la liberté. Pour cela il nous faut savoir «Pourquoi nous combatons», ce que nous nous préparons à défendre, ce que nous avons à défendre.

Il s'agit d'abord de la défense de notre propre vie et de celle de ceux auxquels nous sommes liés par le sang ou par le coeur. C'est aussi la défense des choses que nous avons créé, des biens que nous avons rassemblés, une maison, un champ, une usine, un bureau. Mais un combat solitaire serait voué à l'échec sans autre issue, le plus souvent, que la soumission ou le sauve-qui-peut. Les hommes d'une nation ont d'ailleurs beaucoup de biens matériels collectifs à défendre, un village, une ville, une province, le «territoire national», espace commun où s'appliquent leurs lois, où s'exerce leur souveraineté. C'est la terre des ancêtres, des «pères», l'héritage fruit de leur travail et de leurs sacrifices.

Les hommes d'une nation possèdent aussi ensemble des biens immatériels, et, en premier lieu, leur histoire. L'historien Edmond Michelet a écrit: «La France a fait la France... L'élément fatal de race m'y semble secondaire. Elle est la fille de sa liberté ...Le puissant travail de soi-sur-soi où la France par son progrès propre, transformant tous ses éléments bruts. De l'élément romain municipal, des tribus allemandes, du clan celtique, annulés, disparus, nous avons tiré, à la longue, résultats tout autres, contraires même à ce qui les a précédés». Les hommes d'un pays partagent la vision de cette histoire, avec ses mythes et ses «lieux de mémoire».

Ils possèdent aussi en commun leur langue, avec ses mots, ses schémas de pensée, sa logique et sa poésie, ainsi qu'un art de vivre et une civilisation. La France partage avec les pays européens et le monde occidental une philosophie héritée de Rome, d'Athènes et de la chrétienté, à laquelle elle a fait l'apport des grands principes de la Révolution Française, contenus dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Ce sont tous ces biens matériels et immatériels qui donnent un corps et une âme à la communauté nationale et qui sont les fondements de l'identité nationale dans laquelle se reconnaissent tous les citoyens.

Enfin pour assurer la cohésion nationale, il faut une volonté de rester ensemble pour bâtir un avenir commun. L'historien Ernest Renan a écrit: «Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire,

n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé l'autre est dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs, l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, de continuer à faire valoir l'héritage reçu indivis». Et il ajoutait: «Une nation est un plébiscite de tous les jours».

Ainsi, l'esprit de défense. d'abord claire conscience des menaces, est il aussi affaire de coeur et de volonté.

2.4 Le rôle de l'Éducation Nationale

Pendant des années, dans les décennies 60 et 70, ce message est mal passé. La philosophie à la mode privilégiait «le droit à la différence plutôt que la reconnaissance de l'identité nationale, la solidarité planétaire plutôt que la cohésion de la société française, et la liberté individuelle sans les devoirs du citoyen» (M. Faivre). Le mot de patrie passait pour appartenir à un passé révolu. À l'école, où se préparent les citoyens de demain, l'éducation civique était oubliée.

Quelques hommes lucides réintroduisirent alors les notions de défense dans l'Université dès 1968-1969 (les professeurs Martel, Pabezies et Robert). Une Fondation pour les Études de Défense Nationale (FEDN) fut créée pour stimuler la recherche en matière de défense. La fin des années 70 vit la création de nombreux diplômes d'études supérieures de défense dans les Facultés et le Secrétariat Général de la Défense Nationale (SADN) créa, en son sein, une Mission de l'Enseignement et des Études de Défense.

Mais ce n'est qu'en 1982 qu'un protocole d'accord a été signé entre le Ministre de l'Éducation Nationale et le Ministre de la Défense pour, entre autres, redonner à éducation civique ses lettres de noblesse. Il affirmait: «L'éducation est un acte global qui n'est pas réductible aux activités sociales. L'esprit de défense est une attitude civique qui n'est pas limitée aux activités militaires». A partir de 1985, l'éducation civique retrouve progressivement son place dans les programmes scolaires de l'enseignement primaire et secondaire. Elle est reconnue comme «une pièce maîtresse de l'éducation dans un État républicain, garant des libertés» avec «pour objectif de développer chez l'élève le sens de l'intérêt général, le respect de la loi, l'amour de la République». Ainsi, les programmes scolaires d'enseignement primaire comprennent ils désormais l'étude des symboles de la Républi-

que, de la Patrie et de ses institutions de défense et des armées, de la France dans le monde et des Droits de l'Homme. Dans l'enseignement secondaire, les programmes comprennent l'étude de la France et de l'Europe ainsi que celle des valeurs de la démocratie, et en classe terminale, l'histoire du monde actuel.

La nécessité d'éveiller la conscience nationale y est affirmé «La connaissance de notre héritage historique, l'assimilation du patrimoine politique et culturel de la France, la découverte de notre peuple et de notre pays, sont indispensables à la formation du citoyen français. L'histoire et la géographie participent à l'apparition chez l'élève de la conscience nationale». Le caractère global de la défense y est aussi nettement marqué.

Cette action, qui est en cours, devrait progressivement porter ses fruits. Mais la nécessité s'est fait sentir de commencer par assurer la formation des enseignants eux-mêmes dans un domaine où ils n'avaient reçu aucune formation particulière. En 1987, un groupe de travail Défense-Éducation Nationale, que j'ai eu l'honneur de co-présider, a proposé un plan d'action pour cette formation des enseignants en matière de défense, en formation initiale pour les élèves professeurs ou instituteurs, et en perfectionnement pour les enseignants titulaires. Ce plan a été approuvé et confirmé en Janvier 1989 par la signature d'un nouveau protocole d'accord entre les deux ministres concernés. Ce plan met en place une organisation décentralisée au niveau des Académies (25 en France) sous la direction du recteur d'académie aidé par l'autorité militaire régionale (un général) et le président de l'association régionale de l'IHEDA. Les conférences sont assurées, suivant les sujets traités, par des officiers d'active ou de réserve, par des professeurs d'Université spécialistes de défense, ou par des auditeurs de l'IHEDN. L'idée de base est celle de la défense globale avec toutes ses composantes, militaires, civils, économiques et culturelles. L'année scolaire 1988-1989 a été une année d'essai où 15 Académies sur 25 ont mis en place cette organisation tripartite. Plus de 150 conférences ont été prononcées et 2500 enseignants ont été touchés. C'est déjà encourageant, mais la tâche est immense et, pour parler comme les sportifs, il faut «transformer l'essai».

3 Conclusion

En guise de conclusion, je voudrais souligner à nouveau les trois points suivants:

- 1.° La France a la chance (ou le mérite) de disposer, dans son opinion publique, d'un accord de deux Français sur trois pour les options fondamentales qui concernent la défense: la dissuasion nucléaire, l'alliance à l'Ouest et le service national. Ce consensus est largement suffisant pour soutenir sa politique de défense. Mais c'est, à mon avis, encore insuffisant, parce qu'il s'agit d'un domaine que mérite une plus large adhésion. De plus, une grande vigilance s'impose devant les événements qui se passent à l'Est et que pourraient conduire les Français à considérer qu'on peut déjà «baisser la garde».
- 2.° Après une éclipse de plus de 20 ans, l'éducation civique et la formation de l'esprit de défense commencent à reconquérir leur droit de cité. L'école et les media ont un rôle à jouer dans ce qui fait partie de l'éducation du citoyen. C'est une immense tâche pour les professeurs et les journalistes et il est nécessaire de les y aider.
- 3.° La défense doit être considérée dans son sens le plus global. Elle ne se limite pas aux seuls aspects militaires, elle n'est plus seulement réservée aux armées, elle concerne tous les secteurs d'activité du pays, c'est-à-dire tous les citoyens, dans leur réalité quotidienne. Ainsi la défense devient-elle pour chacun un problème personnel.
Je voudrais l'illustrer par une citation d'Antoine de Saint Exupéry, tirée de «Citadelle»: j'ai bâti l'empire dans le coeur de mes sentinelles en les contraignant à faire les cent pas sur les remparts». Il faut cela pour que chacun se sente directement et personnellement responsable de la défense.

Pour finir, je citerai notre Président de la République, François Mitterrand: «Il est des domaines non négligeables, un pré carré dont je revendique, quand il est empiété qu'il soit reconquis et rendu à la France. Dans ce pré carré, je distingue, en premier lieu, notre langue, notre industrie, notre sécurité, qui sont autant de fronts où garder nos défenses, sans les quitter des yeux. Que l'une cède et la citadelle tombera».

Y-a-t-il une meilleure définition de la défense globale et de l'esprit de défense?

Louis Quinio

Professeur
Président de l'Association des Auditeurs
du IHEDN (France)